

BOURSES CRSNG 2019

Document à l'intention des candidats

Introduction

Les bourses d'études supérieures du Canada (BESC) Alexander-Graham-Bell et les bourses d'études supérieures (ES) du CRSNG fournissent de l'aide financière à des étudiants de haut niveau inscrits à un programme de doctorat en sciences naturelles ou en génie. Les candidats les mieux classés au niveau du doctorat se verront offrir une BESC, et le groupe de candidats méritants qui suit se verra offrir une bourse ES du CRSNG. Cette aide permet aux étudiants de se consacrer entièrement à leurs études et de chercher les meilleurs mentors en recherche dans les disciplines qu'ils ont choisies. Le CRSNG invite les étudiants autochtones qualifiés intéressés à ce programme à soumettre une demande.

Le CRSNG peut favoriser l'équité et la diversité parmi les candidats recommandés en accordant la priorité en matière de financement aux candidats méritants qui se sont déclarés Autochtones ou femmes, si les fonds disponibles sont suffisants.

Description, conditions d'admissibilité et règlements

La description complète de la bourse, les conditions d'admissibilité et les règlements se trouvent sur le site web : http://www.nserc-crsng.gc.ca/Students-Etudiants/PG-CS/BellandPostgrad-BelletSuperieures_fra.asp.

Poser sa candidature

Étape 1 : communiquer avec l'unité

- L'étudiant communique avec le **responsable des études supérieures de son unité académique** (département, école ou faculté non départementalisée) pour signaler son intention de faire une demande de bourse CRSNG. Il s'informe de la date limite et du lieu de dépôt de sa demande.

Étape 2 : remplir une demande

- L'étudiant remplit son dossier de candidature **au moyen du Système en ligne du CRSNG** (http://www.nserc-crsng.gc.ca/OnlineServices-ServicesEnLigne/Index_fra.asp)
- L'étudiant génère un **exemplaire PDF ou papier** (variable selon les directives de l'unité) de sa demande et le **remet au responsable des études supérieures** ou à la personne désignée **avant la date limite interne** fixée par son département/faculté.
- L'étudiant remet aussi à son unité académique :
 - **Les relevés de notes officiels à jour** pour tous les programmes d'études du premier cycle et des cycles supérieurs, y compris la légende fournie par l'université pour chaque série de relevés de notes (copie conforme à l'original pour pays étrangers).
 - **Important** : (1) Si le candidat est déjà inscrit au programme d'études proposé au moment de présenter sa demande, il doit présenter un relevé de notes pour ce programme, quel que soit le nombre de mois terminés dans le programme, et

que le relevé comprenne des notes ou non. Cette exigence s'applique également aux programmes d'études qui ont commencé au cours de la session d'automne de l'année de présentation de la demande. S'il n'y a aucun relevé de notes pour la session d'automne, l'étudiant doit présenter **une attestation d'inscription signée du Bureau du registraire** confirmant son statut.

- (2) Les relevés de notes à jour sont des relevés de notes qui sont **datés ou produits au cours de la session d'automne** de l'année de présentation de la demande.
 - **les deux (2) rapports sur le candidat** qui doivent être imprimées par les répondants et remises aux candidats **sous enveloppes cachetées**.
- Il est de la responsabilité du candidat de s'assurer que le dossier soit présenté dans les temps, qu'il soit **complet et conforme aux exigences de l'organisme**.
- **Aucune** candidature ne sera acceptée *a posteriori* si le comité interne de la FESP rejette une demande soumise incomplète ou inadmissible.

Téléversement des relevés de notes

La personne responsable de téléverser les relevés de notes pour les candidatures de l'Université de Montréal est **Madame Vicky Vasseur**, vicky.vasseur@umontreal.ca.

*Nous procéderons au téléversement des relevés de notes **des candidats retenus par le département/unité seulement**. Il est de la responsabilité du département/unité de s'assurer que tous les relevés de notes des candidats recommandés soient transmis à la FESP **au plus tard le** :*

16 octobre 2018, 17 h

Étape 3: présélection par l'unité académique (département, école, faculté)

- Chaque unité fixe une date limite et un lieu de dépôt pour la réception des dossiers.
- Elle procède ensuite à une présélection des candidatures reçues **pour les recommander à la Faculté des études supérieures et postdoctorales (FESP) au plus tard le 16 octobre 2018, 17 h**.
- Chaque unité avise ses étudiants ayant déposé une demande du résultat de la présélection interne (recommandé ou non à la FESP).

Étape 4 : présélection par la Faculté des études supérieures et postdoctorales

- Un comité interne de la FESP évalue* les candidatures recommandées par les unités académiques et transmet à l'organisme les dossiers retenus par l'Université de Montréal.
- La FESP avise par courriel les candidats, **en décembre**, du résultat de cette dernière étape institutionnelle (recommandé ou non à l'organisme).

***L'évaluation des dossiers sera effectuée** sur la base des critères d'évaluation proposés par l'organisme, soit :

- l'excellence universitaire;
- l'aptitude ou potentiel en recherche;
- les aptitudes à la communication et au leadership, ainsi que l'entregent.

Pour de plus amples détails sur ces critères et leur pondération : http://www.nserc-crsng.gc.ca/Students-Etudiants/PG-CS/BellandPostgrad-BelletSuperieures_fra.asp

Annonce des résultats

L'organisme subventionnaire annoncera les résultats en mars 2019.

Pour toute **information supplémentaire sur la marche à suivre pour poser votre candidature**, n'hésitez pas à communiquer avec :

Madame Vicky Vasseur
Bureau des bourses – Faculté des études supérieures et postdoctorales (FESP)
2910, Édouard-Montpetit, bur. 226
(514) 343-6111, poste 1546
vicky.vasseur@umontreal.ca
Disponibilités : Lundi au vendredi de 8 h à 16 h